

Par conséquent, monsieur l'Orateur, je crois que vous avez le droit, quand cette motion sera présentée, de demander à la Chambre si elle consent à examiner séparément les deux questions soulevées par les deux résolutions. Comme l'a signalé l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, chaque honorable député aurait aussi l'occasion de proposer la division de la résolution et il serait facile, à ce moment-là, de sonder l'opinion de la Chambre pour savoir ce qui est son bon plaisir.

Je ne vais pas traiter de tous les commentaires que l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre et l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) ont portées à l'attention de la Chambre. Selon moi, les précédents ne manquent pas quant à saisir la Chambre d'une motion qui renferme des propositions comme les deux que contient la motion dont nous sommes saisis à l'heure actuelle.

(Texte)

M. Gilles Grégoire (Lapointe): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'est reporté à l'année 1883 et l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a extrait des citations remontant à 1770. Pour ma part, je désire remonter jusqu'en l'an 292 avant Jésus-Christ, alors que le général athénien Alcibiade se présentait devant le premier parlement démocratique de la terre, l'aréopage athénien, et qu'il proposait, en une seule résolution, que le parlement athénien déclare la guerre à la fois à Sparte, au Péloponèse et à la Sicile.

Les aréopagites grecs, dans leur grande sagesse, ont alors cru bon de diviser la motion de façon à déclarer la guerre à Sparte et au Péloponèse, mais non à la Sicile. Monsieur l'Orateur, cela se passait en 292 avant Jésus-Christ. C'est dire que les droits les plus anciens des représentants du peuple ne remontent pas seulement aux XVI^e et XVIII^e siècles, mais jusqu'au III^e siècle avant Jésus-Christ.

Monsieur l'Orateur, le droit le plus ancien d'un député de la Chambre qui est appelé à voter, c'est de le faire, comme le disait tout à l'heure l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, avec maints auteurs à l'appui, sur une résolution qui n'est pas complexe, mais simple, de façon qu'il puisse s'exprimer et donner son avis complet et entier.

Or, ce n'est pas le cas avec la résolution qui nous est présentée aujourd'hui. Cette résolution est complexe au point qu'elle devient un dilemme pour plusieurs membres de la Chambre, et je puis facilement illustrer cela au moyen d'un exemple.

[M. Olson.]

Supposons que cette résolution comprendrait un premier drapeau distinctif, avec trois feuilles d'érable, et un deuxième qui aurait été, par exemple, le tricolore de la France, pour rappeler l'origine des premiers citoyens du pays. Je suis convaincu qu'à ce moment-là, nombre de députés auraient été prêts à voter pour les trois feuilles d'érable, mais non pour le tricolore français, et moi le premier, car nous ne voulons d'attache à aucun autre pays. Le premier ministre lui-même, dans ce cas, se serait vu obligé de voter contre, ou pratiquement contre cette résolution.

Eh bien, monsieur l'Orateur, pour un grand nombre des membres de la Chambre, le même dilemme se pose. Cela prouve donc, hors de tout doute, que la résolution telle qu'elle nous est présentée est complexe, qu'elle n'est pas simple.

Par ailleurs, cette résolution n'est pas simple en ce sens qu'elle provoque un vote unique sur deux sujets contradictoires; par le premier, on affirme notre canadianisme et, par le deuxième, on affirme notre allégeance à un autre pays, et cela par un même vote sur la même résolution. Cela prouve la complexité de ladite résolution.

Je ne veux pas m'éterniser sur ce sujet, mais la complexité de la résolution qui nous est présentée me semble assez évidente. Comme le disait l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre, il revient à la Chambre de trouver un moyen pour diviser cette résolution. A mon avis, ce moyen est fort simple: Il appartient au premier ministre lui-même de diviser la résolution. Il a déclaré qu'il ne voulait pas le faire, mais je tiens à lui dire que lorsqu'il est allé parler à Winnipeg, il a su s'attirer l'estime de tous, au Canada; il s'est montré très énergique, il a fait face à une foule un peu hostile, mais il s'est attiré l'estime et l'approbation de tout le peuple canadien pour le courage dont il a fait preuve à cette occasion.

Aujourd'hui, bien qu'il ait déclaré à plusieurs reprises qu'il ne voulait pas diviser sa résolution, à savoir, revenir sur ses pas lorsque c'est le temps, et il l'a déjà fait, monsieur l'Orateur, cela n'est pas le propre d'un homme qui ne sait pas ce qu'il veut, au contraire, c'est le propre d'un homme qui sait envisager les bons côtés d'une solution lorsqu'elle présente de bons côtés.

Je fais un appel au premier ministre personnellement pour qu'il propose lui-même une motion tendant à diviser cette résolution en deux, ce qui évitera des heurts et des scissions, en permettant aux députés de voter selon leur conscience, et de plus cela évitera le dilemme dans lequel la résolution place aujourd'hui ces derniers.